



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02A-212000046-20200608-2020\_096-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 16/06/2020  
Affichage : 17/06/2020  
Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 08 juin 2020  
Délibération N° 2020/096  
Désignation des membres du conseil municipal appelés à  
siéger à la commission intercommunale des impôts directs

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le code général des impôts a rendu obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID, composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants) afin que cette dernière exerce ses prérogatives au 1<sup>er</sup> avril 2012.

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux de types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne son avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

Ainsi et après avis de la commission des finances du 27 octobre 2011,

- 6 commissaires titulaires
- 2 commissaires suppléants,

doivent être désignés par la ville d'Ajaccio pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, il convient de procéder à la désignation des conseillers appelés à siéger à la commission intercommunale des Impôts Directs.

### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

De désigner, sur proposition de Monsieur le Maire, les 8 personnes dont les noms suivent :

#### **6 titulaires :**

M. Jean-Pierre Sollacaro  
Mme Annie Costa  
M. Dominique Carlotti  
Mme Danielle Flamecourt  
Mme Simone Guerrini  
M. Jean-Pierre Aresu

#### **2 suppléants :**

M. Philippe Kervella  
Mme Marie-Noëlle Nadal

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire.**

**DESIGNE**

Pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien :

**6 titulaires :**

M. Jean-Pierre Sollacaro  
Mme Annie Costa  
M. Dominique Carlotti  
Mme Danielle Flamecourt  
Mme Simone Guerrini  
M. Jean-Pierre Aresu

**2 suppléants :**

M. Philippe Kervella  
Mme Marie-Noëlle Nadal

**VOTE**

**Par 38 voix pour et 7 abstention(s)**

**Abstention(s) :** Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**  
Laurent MARCANGELI

